



COMMISSION EUROPÉENNE

Task-force pour la préparation et la conduite des négociations
avec le Royaume-Uni en vertu de l'article 50 du TUE

Le Négociateur en chef

Bruxelles, le
[tf50\(2018\)6968811](#)

- 7 DEC. 2018

NR

Monsieur le Président,

Votre courrier du 19 novembre dernier relatif à l'impact potentiel sur les services audiovisuels et culturels du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne a retenu toute mon attention.

Comme vous le relevez, la déclaration politique approuvée par le Conseil européen du 25 novembre dernier, témoigne de la volonté de l'Union, en cas de ratification de l'accord de retrait, d'établir pour l'avenir avec le Royaume-Uni un partenariat ambitieux, large et approfondi, couvrant de nombreux secteurs économiques et domaines de coopération, dans le respect de l'intérêt mutuel des parties.

Vous vous inquiétiez d'un éventuel silence de la déclaration politique sur l'enjeu de la diversité culturelle. Vous aurez constaté cependant que la déclaration approuvée par le Conseil européen le 25 novembre contient en son point 18 une référence explicite à la préservation de la capacité de chacune des parties à atteindre des objectifs de politique publique, au nombre desquels la promotion et la protection de la diversité culturelle.

Par ailleurs, vous aurez noté que le point 30 de la déclaration, qui fait référence de manière non exhaustive aux secteurs qui ont vocation à être couverts par l'accord futur en matière de services, ne mentionne ni le secteur audiovisuel ni le secteur culturel. Il fait en revanche références aux exceptions et limitations susceptibles de s'appliquer.

Si le résultat des négociations au titre de l'article 50 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est définitivement entériné par les deux parties, la déclaration politique confirmera leur intention de conclure des accords concrétisant la relation future conformément aux orientations dégagées.

M. Pascal ROGARD
Président
Coalition française pour la diversité culturelle
c/o
ADRIC
11 bis rue Ballu
F-75009 Paris

Également par e-mail: contact@coalitionfrancaise.org

Les négociations qui s'en suivront devront néanmoins être conduites conformément à des directives de négociation qui devront elles-mêmes être approuvées par les Etats membres. En arrêtant ces directives de négociations, ces derniers auront l'occasion de préciser dans le détail le champ couvert par les discussions et les exceptions et limitations éventuelles qui devraient s'appliquer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et les plus sincères*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Barnier', written in a cursive style.

Michel BARNIER